

Étude



Aider à concilier études et emploi : un enjeu de politique publique

Dans les Pays de la Loire, un étudiant sur cinq a un emploi. Plus élevée qu'ailleurs, en lien avec une forte représentation de l'apprentissage dans la région, cette proportion augmente au cours du cursus. La moitié des emplois occupés découlent directement du parcours de formation (alternance, stages pratiques, internat en médecine, recherche, enseignement supérieur). Les autres, moins liés aux études suivies, correspondent à des « petits boulots ». Choisi, intrinsèque ou de subsistance, l'emploi étudiant peut constituer une expérience positive pour certains, mais il pèse parfois sur la réussite aux examens et la poursuite du cursus. Avec 100 000 jeunes supplémentaires d'ici 2040 dans les Pays de la Loire, le nombre d'étudiants en emploi pourrait augmenter et poser avec plus d'acuité encore de nombreux enjeux aux politiques de réussite éducative, d'accompagnement de la vie étudiante et d'accès aux offres de travail.

Laurence COCHET,
David MARTINEAU (Insee)

L'accès des jeunes aux formations du supérieur est un enjeu crucial, tant stratégique que financier, pour l'État et les collectivités locales, au premier rang desquelles les Régions. Depuis les années 1980-1990, le travail étudiant s'intensifie. Cette augmentation est liée à la professionnalisation des cursus et à la massification de l'enseignement supérieur, des publics nouveaux issus de classes sociales modestes étant progressivement accueillis dans le supérieur. Aujourd'hui, la professionnalisation des cursus s'étend (apprentissage, alternance, ouverture de nouvelles formations spécialisées) et l'emploi étudiant couvre une palette de plus en plus large de niveaux de formation : les pouvoirs publics et les responsables économiques souhaitent répondre aux enjeux d'une meilleure insertion des jeunes étudiants ligériens.

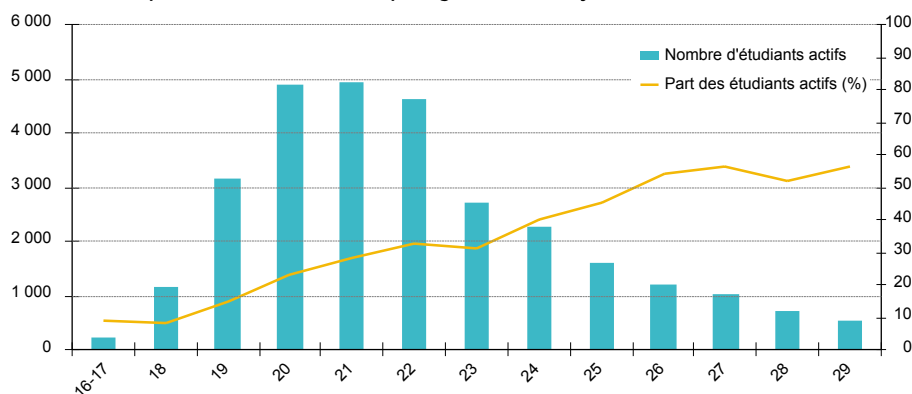
D'ici 2040, la région pourrait compter 100 000 jeunes supplémentaires, ce qui accroîtrait encore le nombre de jeunes cherchant à concilier études et emploi. L'État comme la Région se trouveraient face à un phénomène d'ampleur impliquant la mise en place ou la poursuite de politiques publiques adaptées à cette population.

Plus de 20 000 étudiants en emploi

Dans les Pays de la Loire en 2009, un étudiant sur cinq occupe un emploi. C'est un peu plus que la moyenne de l'ensemble des régions de province. 20 000 étudiants en formation initiale dans la région ont ainsi un emploi. Cette proportion augmente avec l'âge, plus d'un étudiant de 25 à 29 ans sur deux cumulant travail et études.

Part des étudiants en emploi

Nombre et part des étudiants actifs, par âge, dans les Pays de la Loire en 2009



Lecture : 15 % des étudiants âgés de 19 ans ont un emploi contre 56 % des étudiants de 29 ans.
Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2009.

Réalisée en partenariat avec :

Le cumul emploi-études prend des formes très variées. Une partie de ces emplois correspondent aux activités inscrites dans le parcours de formation (apprentissage, alternance, stages pratiques, internes en médecine, chercheurs, enseignants du supérieur). Ils permettent aux étudiants d'avoir une expérience professionnelle qui favorisera ensuite leur insertion sur le marché du travail. Pour les autres emplois, l'activité n'est pas en lien direct avec le cursus de formation. Elle est exercée de manière régulière ou occasionnelle, selon les besoins de l'étudiant et sa disponibilité. Elle peut être ou non en lien avec le domaine ou le niveau d'études.

Emploi inhérent au cursus des étudiants, souvent en 3^e cycle

Un premier groupe d'emplois, directement intégrés dans le cursus scolaire, comprend des activités prévues en tant que telles (stages rémunérés en entreprise, contrats de professionnalisation, étudiants internes en médecine, chercheurs ou enseignants du supérieur). L'emploi occupé est ainsi cohérent avec le niveau de formation et les études en cours. Nécessitant des compétences spécifiques acquises ou en cours d'acquisition dans le cursus, ces emplois concernent 14 % des étudiants ayant un emploi soit environ 2 900 étudiants dans les Pays de la Loire. On y trouve des élèves ingénieurs, des éducateurs spécialisés, des techniciens en informatique, des vendeurs. Les deux-tiers sont des étudiants en 3^e cycle et sont concentrés sur quelques métiers très particuliers : médecins ou pharmaciens (la moitié de ces emplois à eux seuls), allocataires de recherche, attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).

Cette catégorie d'étudiants en emploi est très spécifique : les femmes y sont majoritaires (6 sur 10), la population plus âgée (68 % entre 23 et 29 ans), plus autonome tant financièrement (59 % d'entre eux travaillent à temps complet) qu'en termes de logement (40 % vivant seuls, 30 % en couple). Suivant des formations « métropolitaines » concentrées à Nantes, Angers et au Mans, ces étudiants peuvent être confrontés, comme toute jeune famille en première insertion professionnelle, à des difficultés à se loger et à conjuguer

17,5 % des étudiants des Pays de la Loire en formation initiale sont en emploi

Les différents types d'emploi étudiants

	Pays de la Loire			France de province		
	Nombre d'étudiants en emploi	Part des étudiants en emploi (en %)	Part des étudiants	Nombre d'étudiants en emploi	Part des étudiants en emploi (en %)	Part des étudiants
Emplois inhérents au cursus de formation initiale	2 886	14,3	2,5	43 491	16,4	2,6
Contrats d'apprentissage	8 489	41,9	7,4	105 663	39,8	6,3
Emplois non intégrés au cursus de formation initiale :						
- Emplois de cadre, de profession intermédiaire ou indépendant	2 682	13,2	2,3	38 101	14,4	2,3
- Autres emplois qualifiés	2 159	10,7	1,9	28 622	10,8	1,7
- Emplois non qualifiés	4 030	19,9	3,5	49 594	18,7	3,0
Ensemble des étudiants en emploi	20 246	100,0	17,5	265 471	100,0	15,8
Ensemble des étudiants	115 443	-	100,0	1 677 943	-	100,0

Champ : étudiants au lieu d'études.

Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire.

vie familiale et professionnelle (garde d'enfants par exemple), du fait de revenus relativement modestes et d'emplois du temps chargés. En contrepartie, la sélection pratiquée à l'entrée de ces formations et l'intégration des temps de travail et d'étude à la vie de l'étudiant facilitent une insertion professionnelle future de bon niveau.

Pour la Région et les autres collectivités, garantir des conditions de vie convenables à ces populations porteuses de fortes valeurs ajoutées est un enjeu crucial pour espérer les fixer sur le territoire et favoriser ainsi le développement économique. Œuvrer pour leur garantir un débouché de haut niveau, en est un autre. Le soutien aux pôles de compétitivité (par exemple EMC2), à la recherche et au développement de nouvelles filières (biotechnologies autour du CHU de Nantes, filières héliomarines à Saint-Nazaire...) s'inscrit dans cette perspective.

Apprentissage, emploi étudiant choisi ?

Un second groupe d'emplois, directement intégrés dans le cursus scolaire, concerne les contrats d'apprentissage. L'étudiant alterne périodes d'enseignement et de travail en entreprise pour mettre en œuvre les savoirs acquis. Dans les Pays de la Loire, 8 500 titulaires du baccalauréat occupent un tel emploi (qu'ils suivent une formation du supérieur (ce sont alors des étudiants) ou non). Les données du Rectorat

des Pays de la Loire indiquent que 5 130 d'entre eux sont effectivement des étudiants du supérieur (suivant principalement des formations proposées par les) en sections de techniciens supérieurs (STS), (les) en instituts universitaires technologiques (IUT) et, dans une moindre mesure, (les) en écoles d'ingénieurs et de commerce. Aujourd'hui, bon nombre de ces formations peuvent être suivies à la fois par la voie classique et en apprentissage. Les apprentis font donc, en quelque sorte, le choix volontaire de se trouver dans cette double position : un pied à l'école, un pied dans l'entreprise. Le Conseil régional et l'État ont signé dans les Pays de la Loire un Contrat d'Objectif et de Moyen 2011-2015 sur l'apprentissage visant, grâce à l'ouverture de nouvelles sections, à poursuivre le développement de l'apprentissage dans le supérieur.

Un tiers des apprentis de l'enseignement supérieur exercent une profession intermédiaire (technicien, contremaître), un autre tiers sont des employés administratifs (gestion, comptabilité, accueil ou secrétariat), un quart sont ouvriers exerçant dans l'industrie et la construction. Ces derniers sont surreprésentés dans les Pays de la Loire.

Les apprentis sont jeunes, une moitié ont moins de 20 ans, en majorité des hommes (57 %), et beaucoup vivent encore chez leurs parents (45 %). Concernés par la double localisation de l'entreprise et du lieu de formation, il se déplace plus souvent que les autres étudiants, bien que le réseau des Centres de formation d'Apprentis



(CFA) soit à la fois étendu et plutôt bien réparti dans les Pays de la Loire. Au-delà de l'utilisation des transports publics, l'accès au permis de conduire peut être un enjeu pour ces étudiants. Ayant des revenus modestes qui oscillent entre 40 % et 75 % du Smic, ils peuvent par ailleurs connaître des difficultés d'accès au logement : dans l'urbain, pour des questions de prix du logement, ou dans certains territoires ruraux, face à une offre insuffisante de parc locatif ou de structures d'accueil de type Foyers de Jeunes Travailleurs. Les apprentis sont souvent présentés comme une force pour le tissu économique des Pays de la Loire : leurs conditions de vie particulières sont un enjeu des politiques publiques locales.

Emploi étudiant non intégré aux études : du « petit boulot » au moins petit

Dans les Pays de la Loire, près de 9 000 étudiants exercent un emploi sans lien direct avec leurs études : plus de 5 600 sont des femmes. Certaines filières de formation permettent la double activité, mais d'autres sont relativement incompatibles avec l'exercice d'une activité professionnelle régulière : exigence d'assiduité, volume horaire important, charge de travail personnel. Les ressources financières de l'étudiant, versées par sa famille ou issues d'une bourse, et l'offre d'emploi à proximité de son domicile peuvent l'inciter ou le contraindre à avoir une activité rémunérée durant ses études. La recherche d'une indépendance financière, l'acquisition d'une expérience professionnelle ou la réalisation d'un projet professionnel plus élaboré constituent d'autres motivations à travailler au cours de ses études. Ces emplois varient du « petit boulot » au moins petit selon trois grands groupes.

Le premier rassemble les métiers non qualifiés d'ouvrier et d'employé, et occupe 4 000 étudiants. Ces métiers sont exercés généralement de manière régulière et n'ont, pour la plupart, aucun lien avec le niveau ou le domaine d'études. Ce sont des emplois à temps partiel dans 90 % des cas, souvent occupés un ou deux jours par semaine, le plus souvent le week-end. Ces « petits boulots » exercés par l'étudiant pour compléter ses ressources concu-

rentent davantage le temps disponible pour ses loisirs que le suivi de ses études. Il s'agit en majorité de postes d'employé occupés principalement par des femmes (69,5 %) : caissier, serveur, vendeur en alimentation, garde d'enfants. Dans les Pays de la Loire, les étudiants employés et ouvriers non qualifiés sont un peu plus nombreux qu'en moyenne en France. La progression du nombre d'étudiants ayant un emploi de ce type est parfois invoquée comme l'une des causes du taux d'abandon particulièrement élevé dans certaines filières universitaires. Les plateformes de mises en relation entre offre et demande de travail (mises en place ou en cours de développement par les universités, les écoles, les Crous, les Crij...) adressées aux étudiants jouent un rôle fondamental.

Le deuxième groupe rassemble près de 2 200 ouvriers et employés qualifiés (11 % des étudiants du supérieur qui travaillent). Leur fréquence augmente légèrement avec l'avancée dans les études. Dans le 1^{er} cycle, ces emplois concernent essentiellement des formations professionnalisantes de type IUT, STS ou licence professionnelle. Aussi, les principaux métiers exercés sont des emplois de vendeur spécialisé, hôte d'accueil, aide-soignant ou ouvrier qualifié. Ces emplois exercés à temps partiel pour la plupart concernent légèrement plus les femmes (56%) que les hommes.

Enfin, le dernier groupe est constitué de 2 700 emplois qualifiés de cadres ou de professions intermédiaires (13 % des étudiants du supérieur qui travaillent).

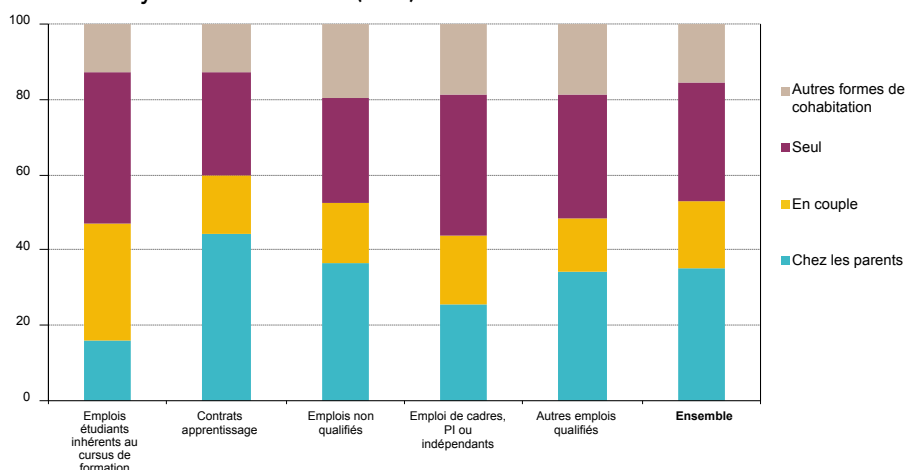
Il s'agit en majorité de métiers de l'éducation et de l'animation, dont les horaires flexibles favorisent leur occupation par un étudiant : surveillant, formateur, éducateur, animateur socioculturel. Ces emplois concernent un peu plus les femmes que les hommes (60 % de femmes). Ils sont d'autant plus fréquents que les étudiants sont âgés, ont peu d'heures de cours et sont inscrits à l'université. Souvent exercés le soir ou la nuit et caractérisés pour certains par des horaires lourds, ces métiers sont susceptibles de peser fortement sur les chances de réussite des études, lorsqu'il s'agit d'étudiants contraints de travailler pour financer leur quotidien.

Travailler pendant ses études ne suffit pas pour être autonome

Souvent abordé sous le seul angle des effets négatifs sur la réussite scolaire, la santé ou les rythmes de vie, le travail étudiant peut toutefois présenter des atouts parmi lesquels l'autonomie. Généralement plus âgés que les autres, les étudiants ayant un emploi ont plus souvent un logement indépendant ou vivent plus souvent en couple. Pour autant, seuls les étudiants ayant un emploi rémunéré et intégré à leur cursus de formation (hors apprentis) ont véritablement les moyens financiers de prendre un logement autonome. Les étudiants exerçant un emploi non qualifié sont en effet aussi nombreux à habiter chez leurs parents que ceux qui ne sont pas en emploi.

Avoir un emploi n'est pas une condition suffisante pour être autonome

Mode de cohabitation selon la situation professionnelle des étudiants dans les Pays de la Loire en 2009 (en %)



Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire.



Avec la massification des études supérieures et les quelques 100 000 jeunes (15 à 29 ans) supplémentaires « attendus » dans les Pays de la Loire d'ici 2040, un plus grand nombre encore d'étudiants pourraient concilier études

et emploi. À la fois étudiante et salariée (souvent précaire), cette population porte de nombreux enjeux de politiques publiques : vie étudiante (statut de l'étudiant salarié), logement (offre et prix), transports, accès aux emplois et

aux stages (mise en place de passerelles ou de plateformes) et, d'une façon générale, conciliation des temps entre deux activités.

Travail étudiant et réussite des études universitaires : le régime d'étudiant-salarié ne suffit pas à compenser la moindre réussite

Une étude montre que l'occupation d'un emploi régulier (de plus de 16 heures par semaine) réduit significativement (de 43%) la probabilité de réussite aux examens. Par contre, le cumul emploi-études n'aurait pas d'effet sur la probabilité de poursuivre des études l'année suivante, quels que soient la filière et le niveau d'études.

Pour les étudiants dont l'activité professionnelle n'est pas intégrée

au parcours de formation, il existe des aménagements de la scolarité : c'est le régime d'étudiant-salarié. Pour leur emploi du temps, ils peuvent choisir un régime d'études long qui échelonne programme et examens sur deux années au lieu d'une. Un congé pour examen peut être accordé par l'employeur. Des dispenses d'assiduité au cours et des examens adaptés sont également proposés dans certaines universités.

Cette étude est le deuxième opus du partenariat entre la Région des Pays de la Loire et la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire sur les jeunes et l'emploi.

Pour comprendre ces résultats :

Un **étudiant** est une personne de 16 à 29 ans, inscrite dans un établissement d'enseignement et ayant obtenu le baccalauréat ou un diplôme de niveau équivalent ou supérieur. Dans cette étude, nous retenons exclusivement les étudiants en formation initiale. Les Pays de la Loire comptent par ailleurs 9 000 salariés en formation continue post-bac.

L'**emploi des étudiants** est repéré dans cette étude à partir du recensement de la population. Réalisé en janvier-février de chaque année, le recensement de la population ne permet pas de repérer l'ensemble des situations d'emploi des étudiants au cours de l'année. En particulier, ne sont pas repérés les « jobs d'été ».

Pour cette étude, les données portant sur l'**apprentissage** dans l'enseignement supérieur incluent deux types de formation en alternance : les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage. Ces données sont issues des enquêtes du recensement de la population de 2009 sur la base des déclarations des individus. Elles comprennent par ailleurs des personnes possédant le baccalauréat et suivant une formation de niveau inférieur à ce dernier. Elle concernent donc des jeunes suivant une formation déclarée d'apprentissage et possédant le bac, que cette formation soit une formation du supérieur ou non. En conséquence, elles ne coïncident pas totalement avec les données plus restrictives issues des bases exhaustives du Rectorat pour 2009, qu'elles surestiment.

Pour en savoir plus :

Formations et emploi - Édition 2011 Insee, *Références web*, novembre 2011.

La vie étudiante - Repères - Edition 2011, Observatoire national de la vie étudiante.

Hamard J., **Étudiant en Pays de la Loire : quel boulot !**, Insee Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n°360, mai 2010.

Beffy M., Fougère D. et Maurel A., **L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires**, Insee, *Économie et Statistique*, n°422, novembre 2009.

Coudin É. et Tavan C., **Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi**, Insee, *Insee Première*, n°1204, juillet 2008.



Direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français Libres - BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2
Tél. : 02 40 41 75 75 - Fax : 02 40 41 79 39
Informations statistiques au 09 72 72 4000 pour le prix d'un appel local.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean-Paul FAUR
RÉDACTEUR EN CHEF :
Sylvain DUVERNE
SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :
Mathilde PAUL
BUREAU DE PRESSE : 02 40 41 75 89
CHARTRE GRAPHIQUE : NYL Communication
MISE EN PAGE / IMPRIMEUR :
La Contemporaine

Dépôt légal : 2^e trimestre 2014
ISSN 1633-6283
© INSEE Pays de la Loire
Avril 2014